

## Communiqué de presse

6 novembre 2020 - N° 24

### Adrien Couret rejoint le Conseil d'administration de SCOR

SCOR annonce la décision de son conseil d'administration, réuni le 5 novembre 2020, de coopter en son sein Adrien Couret, Directeur général du groupe Macif. Cette décision fait suite au souhait de Jean-Marc Raby de démissionner de son mandat d'administrateur de SCOR afin de se consacrer à d'autres activités.

Le mandat d'Adrien Couret prend effet à compter de ce jour et pour la durée du mandat restant à courir de Jean-Marc Raby, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, étant précisé que la ratification de cette cooptation sera soumise à la prochaine assemblée générale.

**Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR,** déclare : « *Je suis heureux qu'Adrien Couret, qui incarne avec talent une nouvelle génération de dirigeants de l'assurance mutualiste, rejoigne le conseil d'administration de SCOR. Je souhaite, au nom de l'ensemble des administrateurs, exprimer nos plus vifs remerciements à Jean-Marc Raby, dont la contribution aux travaux du conseil a été très appréciable.* »

#### **Biographies**

**Adrien Couret**, 36 ans, de nationalité française, est diplômé d'HEC Paris et titulaire d'un master en management des organisations de l'université Paris I – La Sorbonne. Il est membre de l'Institut des Actuaire. Après avoir occupé différents postes au sein du groupe Macif, il en est nommé Directeur Général en mai 2019.

**Jean-Marc Raby**, 62 ans, de nationalité française, est diplômé en Sciences économiques et titulaire d'un MBA d'HEC. Il a mené l'ensemble de sa carrière professionnelle au sein de la Macif. Directeur régional de la Macif Centre en 2000, il est par la suite nommé Directeur Général adjoint du groupe Macif, en charge du pilotage économique, aux côtés du Directeur Général Roger Iseli, puis est nommé Directeur Général du groupe Macif en 2012, fonction qu'il occupe jusque mai 2019.

\*

\* \*



The Art & Science of Risk

## Communiqué de presse

6 novembre 2020 - N° 24

### Contacts

#### Presse

+33 (0)1 58 44 76 62

[media@scor.com](mailto:media@scor.com)

#### Relations Investisseurs

Olivier Armengaud

+33 (0)1 58 44 86 12

[oarmengaud@scor.com](mailto:oarmengaud@scor.com)

[www.scor.com](http://www.scor.com)

LinkedIn : [SCOR](#) | Twitter : [@SCOR\\_SE](#)

### Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document d'enregistrement universel 2019 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 13 mars 2020 sous le numéro D.20-0127 (le « Document d'enregistrement universel »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».